

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 14 juin 2018

Lieu : à 19h30, à la buvette de la salle polyvalente

Présidence : M. Alexander BARAN

Le Président, M. Alexander BARAN, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et la Municipalité de leur présence.

L'**ordre du jour** se présente comme suit :

1. Assermentation de Madame Arlette MOTTAZ BARAN
2. Appel
3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
4. Correspondance et Communications
5. Préavis municipal N° 01/2018 concernant le rapport de gestion et les comptes 2017
6. Préavis municipal N° 14/2017 concernant la réfection de l'ancien arsenal de Praz-Riond
7. Election du (de la) Président(e) du Conseil (du 01.07.2018 au 30.06.2019)
8. Election du (de la) premier(ère) Vice-Président(e) du Conseil
9. Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) du Conseil
10. Election de 2 Scrutateurs
11. Election de 2 Scrutateurs suppléants
12. Communications de la Municipalité
13. Propositions individuelles
14. Divers
15. Contre-appel

1. Assermentation de Madame Arlette MOTTAZ BARAN

En remplacement de Monsieur Antonio ROMANO, démissionnaire, la Relève Rocanne présente comme nouvelle Conseillère Mme Arlette MOTTAZ BARAN. Elle est assermentée devant le Conseil par le Président.

2. Appel

22 présents, 8 excusés

Le quorum étant atteint, le Président, M. Alexander BARAN, déclare la séance ouverte.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

Le Président remercie l'auteure de ce procès-verbal.

4. Correspondance et communications

En préambule de la séance du Conseil, Monsieur Alexander BARAN, Président, nous fait part de la lettre de démission du Conseil, dès à présent et jusqu'à la fin de la législature, de Monsieur Antonio ROMANO de la Relève Rocanne.

Monsieur Alexander BARAN, Président, nous fait part de plusieurs correspondances de la part de la Préfète du District d'Aigle, Mme Patricia Dominique Lachat, sur des sujets qui ont été discutés soit avec les Présidents des Conseils communaux ou dans des différentes Commissions de la Préfecture. M. Alexander BARAN, Président, en relève 3 points principaux.

- 1- Le problème des **récusations lors des débats au sein de différentes Commissions communales**. En particulier, un conseiller ne peut pas fonctionner comme membre d'une Commission s'il a un intérêt privé dans le sujet discuté. Selon l'article 40j de la Loi Vaudoise sur les Communes, dans une telle situation le membre de la Commission d'un Conseil communal doit se récuser spontanément ou être récusé par un autre membre du Conseil.
- 2- La coexistence de l'**envoi par e-mail ou courrier postal des documents aux Conseillers** fait son chemin petit-à-petit dans les différentes communes de notre District. Pour notre part, cette possibilité a déjà été discutée à deux reprises et a été acceptée par une large majorité de Conseillers-ères, lors de la séance ordinaire qui s'est tenue à Praz-Riond en 2017. Pour les Conseillers-ères qui ont accepté de recevoir les documents uniquement par courrier électronique, ce mode de communication semble donner pleine satisfaction. Toutefois, pour certains documents complexes, avec des tableaux de synthèse – tels les budgets ou les comptes – le Bureau du Conseil continuera à les mettre à disposition de tous les Conseillers-ères également en version « papier ». Ils seront donc toujours encore déposés en nombre suffisant, au début de chaque séance du Conseil, à l'entrée de la salle.
- 3- La **mise à disposition des procès-verbaux du Conseil Communal au public** ; les récentes discussions à la Préfecture expriment l'avis, comme c'est la pratique courante dans notre Commune, de donner l'accès aux PV des débats du Conseil seulement après leur acceptation, par le Conseil suivant. Le Bureau de notre Conseil communal a adopté cette façon de procéder depuis longtemps, en publiant les PV – seulement après leur approbation – sur les pages du Conseil communal du site internet de la Commune.

Monsieur Alexander BARAN, Président, informe que l'Union des Communes Vaudoises a publié au mois de mars 2018 un excellent « Manuel de la gestion financière communale », destiné aux Municipalités et aux membres des Conseils communaux vaudois. Pour le Conseil communal, nous en avons acheté deux exemplaires ; l'un a été remis au Président de la Commission de Gestion et l'autre - déposé chez la Secrétaire du Conseil – est disponible pour les membres du Conseil.

5. Préavis municipal N° 01/2018 concernant le rapport de gestion et les comptes 2017

M. Yvan PONNAZ, Syndic, fait part de sa satisfaction concernant l'exercice 2017.

Nous avons eu des bonnes surprises pour ce qui est des droits de mutation, l'impôt sur le revenu reste stable. Cette situation nous permet de faire des réserves pour les futurs investissements.

M. Alexander BARAN, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Philippe BALLIF lit son rapport, puis M. Alexander BARAN, Président, ouvre la discussion en reprenant point par point le Rapport de la Municipalité.

M. Alexander BARAN, Président, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. Alexander BARAN, procède au vote du préavis municipal N° 01/2018.

Vote du préavis municipal N° 01/2018

- vu le préavis municipal N° 01/2018 du 28 mars 2018 concernant le rapport de gestion et les comptes 2017

- oui le rapport de la Commission de gestion,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- **d'adopter** le rapport de la Municipalité sur la gestion 2017

- **d'adopter** les comptes 2017 arrêtés au 31 décembre 2017 tels que présentés

- **d'en donner** décharge à la Municipalité

6. Préavis municipal N° 14/2017 concernant la réfection de l'ancien arsenal de Praz-Riond

M. Olivier CHESAUX, Municipal, nous donne quelques chiffres pour la réfection ou démolition du chalet de Praz-Riond.

Réfection complète de la toiture Fr. 104'00.00

Démolition Fr. 85'000.00

Mise hors d'eau et en sécurité Fr. 28'000.00

Il nous met en garde que si nous le démolissons, il ne sera plus possible de faire quelque chose sur ce terrain. Actuellement, on n'en a peut-être pas la nécessité mais dans quelques années on sera content d'avoir des locaux ou un dépôt à disposition.

M. Alexander BARAN, Président, passe la parole aux rapporteurs.

M. Alexandre CHESAUX, responsable de la Commission, lit le rapport minoritaire.

Mme Nadia YERLY lit le rapport majoritaire de la Commission.

Le Président, M. Alexander BARAN, ouvre la discussion.

M. Pierrick ANSERMET est pour une réfection minimum de « mise hors d'eau » du bâtiment, pour le montant de Fr 28'000.00, en espérant qu'ainsi il sera encore là dans 20 ans. Cependant, il s'interroge sur la possibilité de la location de ce bâtiment.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répond qu'une location ponctuelle serait possible, mais qu'il y a très peu de demandes. Par contre, une location à l'année n'est pas possible car ce chalet n'est pas équipé.

M. Philippe BAILLIF s'interroge sur l'état réel de ce bâtiment et, en particulier, sur ses fondations.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, lui répond qu'une fois la toiture assainie, les fondations ne devraient plus se détériorer.

Mme Kelly VIRET demande s'il n'y aurait pas une possibilité de le mettre à disposition d'une association quelconque qui l'entretiendrait ou, par exemple, pour des camps « découvertes ».

Selon M. Olivier CHESAUX, Municipal, comme le bâtiment n'a pas de WC, cuisine et fenêtres il n'est pas possible de le louer.

Mme Camille PIGNAT s'interroge s'il ne serait pas possible d'envisager une vente à une association ou d'investir dans l'idée d'une future affectation.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que la Municipalité n'a aucune priorité pour ce bâtiment. Les finances de la Commune ne permettent pas d'investir en vue d'une hypothétique vente sans garantie d'aboutir et, de surcroît, la Commune ne cherche pas à s'en débarrasser.

M. Nicholas GYGER rappelle les arguments développés dans le rapport majoritaire de la Commission et, il confirme être clairement pour la démolition de ce bâtiment.

Mme Kelly VIRET est, elle, en faveur de la vente de ce bâtiment « en son état actuel » à une association qui le remettrait en état.

Mme Camille PIGNAT est également pour la vente de ce bâtiment, par exemple à une association ou autre, qui le remettrait en valeur, rapporterait de l'argent à la Commune et lui enlèverait ainsi « une grosse épine ».

M. Olivier CHESAUX, Municipal, propose de voir à long terme et de garder ce bâtiment au sein du patrimoine communal, en espérant que dans une vingtaine d'années il pourra être valorisé.

M. Pascal HEITZ suggère de reporter la suite de la discussion de ce préavis à la séance qui se tiendra en septembre à Praz-Riond et d'en débattre à nouveau « sur place ».

M. Olivier CHESAUX, Municipal, lui dit que le plafond et certaines parois sont menacés et leur état ne nous permet pas de reporter la décision.

M. Serge BOCHATAY aimerait avoir la garantie que si le Conseil accepte maintenant la dépense des Fr. 28'000.00, dans quelques années il n'aura pas à voter à nouveau un montant similaire.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répond que l'expertise effectuée n'apporte pas de détails suffisants pour que l'on puisse fournir une quelconque garantie à plus long terme.

M. Pierrick ANSERMET met le Conseil en garde : en cas de démolition aucune autre nouvelle construction ne pourrait être érigée sur ce terrain et nous risquerions de le regretter dans une ou deux décennies. Nous pourrions même nous permettre de mettre successivement 3 x la somme de Fr. 28'000.00 ... et cela ne nous coûterait toujours pas plus cher que la démolition.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Alexander BARAN, clôt le débat et constate qu'aucun avis ne s'est manifesté en faveur de la solution de la Réfection complète de la toiture pour le montant de Fr. 104'00.00.

Tenant compte des deux alternatives débattues pour ce qui est du Préavis municipal N° 14/2017, le Président, M. Alexander BARAN, procède d'abord au vote sur le Rapport majoritaire de la Commission qui préconise la démolition du Chalet de Praz-Riond pour le montant de Fr. 85'000.00.

Le rapport majoritaire de la Commission est refusé à la grande majorité (-3 votes pour, -2 abstentions).

Ensuite, le Président, M. Alexander BARAN, passe au vote du Préavis municipal N° 14/2017 dans le sens du rapport minoritaire de la Commission qui préconise la Mise hors d'eau et en sécurité pour le montant de Fr. 28'000.00.

Vote du préavis municipal N° 14/2017

- vu le préavis municipal N° 14/2017 du 9 mai 2018 concernant la réfection de l'ancien arsenal de Praz-Riond

- ouï les deux rapports de la Commission chargée d'étudier ce préavis,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (-4 avis contraire, - 1 abstention)

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de l'ancien arsenal de Praz-Riond et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 28'000.-.

7. Election du (de la) Président(e) du Conseil (du 01.07.2018 au 30.06.2019)

M. Marc-Antoine LOUTAN, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Pierrick ANSERMET. Pas d'autres candidatures.

M. Pierrick ANSERMET **est élu tacitement** et chaleureusement applaudi.

8. Election du (de la) premier(ère) Vice-Président(e) du Conseil

M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente Mme Camille PIGNAT. Pas d'autres candidatures.

Mme Camille PIGNAT **est élue tacitement** et chaleureusement applaudie.

9. Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) du Conseil

M. Pierrick ANSERMET, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Marc-Antoine LOUTAN. Pas d'autres candidatures.

M. Marc-Antoine LOUTAN **est élu tacitement** et chaleureusement applaudi.

10. Election de 2 Scrutateurs

M. Denis DUMAZ, au nom du GDML, le Groupe démocratique de Lavey-Morcles, présente M. Serge BOCHATAY. M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente Mme Thérèse DEFAGO. Pas d'autres candidatures.

L'élection a lieu à main levée, M. Serge BOCHATAY et Mme Thérèse DEFAGO **sont élus à l'unanimité** et chaleureusement applaudis.

11. Election de 2 Scrutateurs suppléants

M. Pierrick ANSERMET, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Johan WYDER. M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. Christian CLERC. Pas d'autres candidatures.

L'élection a lieu à main levée, M. Johan WYDER et M. Christian CLERC **sont élus à l'unanimité** et chaleureusement applaudis.

12. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe du nouvel horaire de l'administration Communale : tous les matins de 8h à 11h sauf le mercredi et le jeudi également l'après-midi de 14h à 18h30, ceci pour faciliter l'accès aux prestations de l'administration Communale.

Il nous informe également que les travaux au Temple sont terminés et que la Paroisse va bientôt organiser une journée « portes ouvertes ». La Commune a déjà de bons échos sur le résultat des travaux. Concernant l'Eglise Catholique, les travaux viennent de débiter.

Mme Sonia RIHS, Municipale, revient sur la journée « portes ouvertes » organisée par la Paroisse ; cette manifestation aura lieu au mois de novembre.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous rappelle que le week-end prochain se déroulera La Nuit Rocanne. Le Comité d'organisation a fait un gros travail de préparation en collaboration avec la Commune. La Municipalité a mis du personnel à disposition et a pris en charge la sécurité. Elle s'engage à couvrir un éventuel déficit.

Le dossier de l'aménagement urbain a bien avancé, grâce au travail de la Commission ad hoc et un gros soutien du bureau RWB et des services de l'Etat. Dans les propositions se profilent des solutions aux problèmes soulevés. Maintenant, la balle est dans le camp RWB qui va chiffrer, par étapes, les différents chantiers et finalement c'est le Conseil communal qui aura le dernier mot pour donner son aval au financement de ces différents travaux.

Au préalable, le dossier sera soumis à la population sous forme d'une séance d'information qui aura lieu entre mi-septembre et mi-octobre. Il y aura également des « journées portes ouvertes » durant lesquelles les habitants de Lavey-Morcles pourront venir consulter les plans, les photomontages, etc. ceci en présence d'un Municipal. Chacun pourra s'exprimer et donner son point de vue en répondant à un questionnaire. Après ces séances nous finaliserons le dossier en tenant compte des différents avis de la population.

La Municipalité a pris la décision d'informer les membres du Conseil communal en même temps et lors de la même séance que la population.

M. Mario DA SILVA, Municipal, explique que la Commune a fait un flyer pour informer la population du changement des sacs à ordures dès le 1^{er} juillet, mais s'excuse cependant de la distribution tardive de celui-ci. Pour répondre aux soucis de plusieurs Conseillers (-ères), le Municipal informe que la Commune va reprendre tous les sacs non utilisés et non seulement les paquets complets.

M. Mario DA SILVA, Municipal, nous informe d'autre part que les travaux dans les quartiers des Borbeux avancent normalement et devraient être terminés pour la fin juillet. Le goudronnage se fera « en une fois » et devrait être achevé fin août, début septembre.

M. Nicholas GYGER demande des nouvelles au sujet du goudronnage de la route du Stand.

M. Mario DA SILVA, Municipal, informe que la Municipalité va bientôt présenter un préavis avec l'aménagement d'un trottoir et le goudronnage de cette route.

13. Propositions individuelles

M. Philippe BALLIF lit et commente sa motion, déposée auprès du Bureau du Conseil, soit « *La Traversée du canal de fuite, cheminement piétonnier sécurisé* ».

M. Yvan PONNAZ, Syndic, encourage vivement le Conseil d'accepter cette motion qui va dans le sens de la Municipalité. Ce point crucial était l'un des endroits les plus problématiques de la Commune. Selon le Syndic, le Conseil devra tout d'abord se prononcer sur un budget d'étude puis finalement sur un préavis pour réaliser le vœux de cette motion.

M. CATTIN, président de la Commission LAT-AU (Aménagement du Territoire et Aménagement Urbain), informe que cette Commission soutient totalement la motion présentée par M. Philippe BALLIF. L'objet de cette motion est considéré par la Commission comme l'un des points prioritaires pour la circulation à Lavey-Village.

M. Alexander BARAN, Président, procède à la votation de cette motion qui est acceptée à l'unanimité.

14. Divers

M. Nicholas GYGER demande des nouvelles au sujet du forage d'eau chaude de Lavey-les-Bains.

M. Dominique MORISOD, Municipal, encore « tout chaud » après la séance qui a débattu de cet objet la veille, donne les informations suivantes : 1. suite au changement de lois et de subventions, le projet a pris un peu de retard, 2. la société espère pouvoir toucher davantage de subvention, peut-être jusqu'à 4 millions supplémentaires.

Ce projet est actuellement en consultation et devra être examiné par 19 différents Services de l'Etat de Vaud.

L'adjudication pour le forage va probablement être faite tout prochainement, la mise à l'enquête aura lieu cet automne, tout comme l'information à la population. Pour obtenir plus d'informations, le Municipal nous encourage à consulter le site internet d'AGEP.

M. Nicholas GYGER demande ce qu'il en est des dangers naturels sur le territoire de la Commune, surtout en rapport avec le dernier hiver rigoureux et compliqué. A sa connaissance, le Grand Conseil du Canton de Vaud a voté un crédit de 7.3 millions en novembre 2017, pour la surveillance des dangers naturels. Plusieurs communes avoisinantes, telles que Bex ou Corbeyrier, ont bénéficié de crédits pour financer des projets de prévention et gestion des dangers naturels. Il pose donc la question si la Commune de Lavey-Morcles a entrepris quelque chose dans ce contexte.

M. Dominique MORISOD, Municipal, informe que la Commune est encore sous contrat, jusqu'à la fin de l'année, avec le bureau de géologue qui a établi la carte des dangers naturels. Plusieurs mesures ont été prises, comme notamment l'installation de barrières sur la route de Morcles qui doivent fermer cette route en cas de danger d'avalanche ou autres menaces.

M. Philippe BALLIF remercie, en tant qu'utilisateur, la Municipalité pour les travaux qui ont été faits dans les alentours du couvert des Amoureux.

M. Alexander BARAN, Président, aimerait relever que le Bureau du Conseil commence à recevoir les Rapports des Commissions - comme cela se doit - quelques jours avant les séances du Conseil ce qui est une amélioration notable et remercie sincèrement tous les responsables des Commissions pour cela. D'autre part, il remercie également les Conseillers-ères, scrutateurs et scrutatrices, qui ont participé aux dépouillements des récentes votations avec sérieux et bienveillance.

Le désir du Président sortant, d'entente avec le futur Président, l'Administration Communale et la Secrétaire du Conseil, serait de pouvoir proposer aux Conseillers (-ères) sur le site internet de la Commune un bref rappel du bon fonctionnement des Commissions et les exemples des documents usuels. Ce projet sera mis en route durant l'hiver prochain.

Dans l'intervalle, le Président remercie les Conseillers (-ères) pour leur travail, salue la Municipalité et souhaite un bel été à tous.

15. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 21h10.

Adopté en séance ordinaire du 21.09.2018

Le Président :

La Secrétaire :

Alexander Baran

Emilie Gétaz